

La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur.

FEUILLETON

La Gazette de Sorel
DU 15 FÉVRIER 1868.

Une Dernière Victoire.

NOUVELLE

I.

Le château du comte Maurice d'Aubigny, colonel d'un régiment de cavalerie, est situé en Normandie, dans cette portion de terre que baignent la Seine d'un côté et l'Eure de l'autre.

Au mois d'avril 1859, il venait de s'y installer avec sa femme dans l'espoir d'y passer toute la belle saison. C'était un couple parfaitement assorti d'âge, de beauté, de fortune et de caractère.

La comtesse était une charmante femme de vingt-cinq à vingt-six ans, affectueuse, spirituelle et coquette dans une honnête mesure.

A peine étaient-ils installés que la guerre d'Italie éclata, et le colonel dut rejoindre son régiment.

Déjà le comte avait quitté sa jeune femme dans une circonstance analogue pour aller en Crimée, où sa vaillante conduite au siège de Sébastopol lui avait valu le grade de colonel et la croix d'officier de la Légion d'honneur.

L'absence en pareil cas est bien cruelle pour la femme, car elle n'ignore pas que celui qu'elle aime court à chaque heure, à chaque seconde, d'effroyables dangers. Aussi la jeune comtesse éprouva-t-elle les mêmes angoisses lorsque son mari la quitta de nouveau.

On se rappelle les succès rapides qu'obtint l'armée française en Italie, quoique n'ayant pas de fusils à aiguille. Sans prévoir la paix de Villafranca, on put donc penser que la campagne ne serait pas longue.

Le colonel avait donné régulièrement de ses nouvelles, ce qui d'abord avait un peu calmé les anxiétés de sa femme; mais la bataille de Solferino venait d'avoir lieu, et depuis lors Clotilde n'avait reçu aucune missive.

Son inquiétude était donc extrême lorsqu'elle reçut la visite du baron Frantz de Marnay.

Le baron était le frère d'Hélène de Chelles, l'amie intime de la comtesse. Il était arrivé en Normandie quelques jours après le départ du colonel, qu'il ne connaissait pas, et s'était installé chez sa sœur. Celle-ci était partie quinze jours après pour les bains de mer, et le baron était resté sous le prétexte qu'il avait ébauché un tableau dont le parc du colonel lui avait fourni le sujet. La vérité, c'est que la comtesse lui avait inspiré une passion très vive, et que sans avoir grand espoir, il regardait l'absence du colonel comme étant du moins une occasion favorable.

La comtesse lui fit part de son inquiétude.

—Rassurez-vous, madame, lui dit-il. Un officier supérieur n'est point blessé sans qu'on le sache; la nouvelle en serait parvenue au ministère, qui aussitôt vous en eût informée. D'ailleurs, quelque chose me dit qu'il n'arrivera rien de fâcheux à M. d'Aubigny; je n'ai pas assez de chances pour cela!

—Ah! baron, prenez garde! De telles paroles finiraient par vous faire haïr.

—Pardieu, madame, mais que voulez-vous, je ne connais pas le colonel, moi, et n'est-il pas le plus grand obstacle qui me sépare de vous? répondit-il avec animation; car enfin, si vous étiez libre, vous l'amie intime de ma sœur, je pourrais prétendre à votre main, et il se pourrait que vous consentiez à me la donner.

—Je vous en prie, monsieur Frantz ne parlez pas ainsi. Le sentimental ne vous va pas. Vous le voyez, j'ai besoin d'être égayé.

—En ce cas, madame, je reviendrai plus tard comme bouffon; mais, en ce moment, je me sens tourner au tragique, à l'ennuyeux. Permettez que j'aille travailler à mon site... à celui que vous avez bien voulu m'octroyer dans votre parc. L'ait, voilà l'unique consolation des cœurs incompris. Rien ne distrairait comme une belle et bonne croûte, quand on s'imagine avoir fait un chef-d'œuvre. Nous en sommes tous là.

Le baron s'enfonça dans le parc. Le ton passionné contrastait avec ses habitudes; son esprit était vif et brillant, et ses sentiments mêmes les plus tendres s'exprimaient avec enjouement. Aussi quand la comtesse se trouva seule:

—Tout en plaisantant, se dit-elle, ce M. Frantz ne m'en fait pas moins de vraies déclarations. Ils sont très dangereux, ces gens-là. S'ils soupiraient langoureusement, on se méfierait d'eux, mais ils font rire, et on les écoute sans pouvoir se fâcher.

Le jour même, elle se mit à écrire au ministre, pour connaître la cause du silence incompréhensible de son mari. Mais tout à coup, au moment où elle signait sa lettre, elle se sentit prendre la tête à deux mains, tandis qu'un lourd et bruyant baiser s'appuyait sur ses beaux cheveux blonds.

Elle se leva vivement, d'un air courroucé, avec la pensée que c'était peut-être son adorateur qui se permettait, pour la première fois, un tel acte; puis, s'étant retournée, et reconnaissant son mari, elle poussa un cri de joie et se laissa tomber dans ses bras.

—Fi! monsieur, lui dit-elle, il est affreux de me causer de telles inquiétudes, de rester huit jours sans m'écrire un seul mot, et ensuite de me faire si grand peur!

—Que venez-vous, ma chère enfant, je voulais t'apporter moi-même de mes nouvelles. C'est peut-être une fantaisie bizarre, mais je tenais à te faire une surprise agréable.

—Agréable, oui; mais... j'aurais encore mieux aimé être rassurée huit jours plus tôt. Enfin, te voilà! je te revois!... Je ne veux plus me plaindre, à une condition toutefois...

—Laquelle?

—Tu vas me refuser...

—C'est donc bien grave?

—Peut-être... écoute: je trouve que tu as assez servi ta patrie, et qu'il serait temps de ne plus t'occuper que de ta femme.

—Ah! répondit le comte en souriant, tu n'as pas renoncé à ton idée d'autrefois!... Quand quelque chose est entré dans cette jolie tête, on ne l'en tire pas facilement! Tu veux que je te donne ma démission?

—Oui, mon ami, je t'en prie.

—Diable! chère amie, on ne prend pas de ces déterminations-là en descendant de wagon. Nous reviendrons là-dessus. Pour le moment, parlons un peu de toi, veux-tu?

Le comte s'assit sur le canapé, auprès de sa femme, et lui prit les deux mains qu'il baisa tendrement.

—Voyons, continua-t-il, inmadame ma femme, qu'avez-vous fait pendant ma longue absence?

—J'ai pensé à toi.

—C'est un prêtendu. Et puis?

—Je t'écrivais chaque jour... je lisais les journaux... je suivais sur la carte, en y plantant des petites épingle, la marche de ton régiment.

—Tu dois être devenue très forte en stratégie!

—Je sais votre campagne sur le bout du doigt!

—Après!

—Comment, après?

—Oui, et ta tapisserie? demanda le comte en souriant.

Quelle tapisserie?

—Comment! tu ne faisais pas de tapisserie en attendant le retour d'Ulysse! Mais, j'y songe... j'arrive peut-être au moment juste où tu l'as défilé.

—Franchement non, mon ami, répondit gaiement Clotilde. Ta Pénélope n'en a pas eu besoin pour faire patienter les prétendants à sa main.

J'espère bien qu'elle t'appartient pour toujours.

—Cependant, tu n'as pas dû vivre tout à fait en ermite, je suppose! Tu dois recevoir des visites?

—Très peu. Le préfet est venu me voir une fois.

—Et puis, qui encore?

—Hélène de Chelles, mon amie d'enfance. Celle-là, par exemple, venait presque tous les jours; mais elle est partie la semaine dernière pour Trouville.

—Et c'est tout?

—Ah! j'oubliais... Son frère, le baron Frantz de Marnay, l'accompagnait souvent.

—Ah! oui, son frère, ce jeune diplomate en herbe. Il est parti aussi?

—Non, il attend ici sa nomination.

—Il attend dans ce pays et il ne s'y ennuit pas? C'est étonnant! lui qui menait la vie à grandes guides à Paris.

—Il aime beaucoup la peinture, le paysage surtout. Je dois même te prévenir, que, en considération de sa sœur, j'ai eu pouvoir l'autoriser à prendre, dans le parc, là-bas, un motif qui l'a séduit.

—Ah! fit le comte d'un air de doute, les sites de notre parc séduisent M. de Marnay? Il n'est pas difficile!

Et depuis quand a-t-il commencé son étude?

—Depuis six semaines environ, je crois.

—Il y met le temps. Mais tu ne m'en as rien dit dans tes lettres.

—C'était sans importance. Et puis, est-ce qu'une femme doit jamais parler à son mari de ce qui peut l'inquiéter, même à tort?

—C'est avouer implicitement qu'il te fait la cour.

—Est-ce une question, mon ami?

—Si tu le veux.

—Elle est brusque, en tout cas, dit la comtesse avec une grâce charmante, digne du répertoire de Marivaux.

Eh bien, oui, ajouta-t-elle, si on peut appeler cour, une kirielle de compliments et de galanteries, commencés sur le ton le plus pathétique et terminés de la façon la plus burlesque.

Il a de l'esprit, de la verve, de l'originalité; il amuse, il égaye, mais je doute qu'il ait jamais ému le cœur d'une femme.

—Il l'a dit qu'il t'aimait?

—De cent manières plus comiques les unes que les autres.

—Il n'y en a qu'une bonne: celle qui part du cœur. Ce garçon-là ne t'aime pas. Est-ce que les treliquets de son espèce peuvent aimer sérieusement?

—Ainsi, monsieur, répondit la jeune femme un peu piquée, vous ne me jugez pas digne d'inspirer un véritable amour?

—Certes, je suis loin de le penser! Ne suis-je pas, chère amie, la preuve du contraire! Mais lui, non; mille fois non! Il n'est pas capable d'apprécier tout ce qu'il y a d'adorable en toi.

—C'est ce qui vous trompe, monsieur, répondit la jeune femme d'un air mutin. Il m'a menacée vingt fois de mourir de consomption, de se réfugier à la Trappe, ou de se brûler, à mes yeux, le peu de cervelle qu'il a si je lui refusais même mon amitié.

—Hé bien! veux-tu faire une gageure? l'enjeu t'en plaira certainement.

—Voyons.

—Tu désires que je donne ma démission pour pouvoir rester sans cesse auprès de toi? Je la donne immédiatement, si son amour est aussi sincère qu'il sera toujours malheureux, je l'espère.

Peux-tu en douter, mon ami! répliqua gentiment Clotilde en appuyant sa jolie tête sur l'épaule de son mari.

—Mais, reprit-il, tu ne me parleras plus jamais de démission, si je te prouve que sa flamme n'est qu'un feu follet.

—Accepté.

—En ce cas, laisse-moi le recevoir.

—Ne va pas au moins lui chercher querelle!

—Sois tranquille: les gandins de ce genre ne méritent pas une chique-naude. Or, sans violence, sans menace, je suis sûr de le faire s'enfuir du champ de bataille comme les Autrichiens à Solferino.

—Il n'a guère l'attitude d'un fuyard en ce moment. Regarde. Le voici justement au bout de la grande avenue, qui s'avance résolument.

—Tant mieux! la campagne sera plus tôt finie. Vite, vite, rentre dans ton appartement. Il ne faut pas qu'il te voie avant le dénouement, c'est-à-dire avant sa déroute. Ah! J'oubliais!... Que personne d'ici ne lui parle de mon retour. Donne des ordres en conséquence.

—Oui, mais j'ai aussi mes conditions, dit la comtesse en souriant: gageure loyale... pas de supercherie... Je ne veux pas que tu lui dises du mal de moi.

—Oh! les femmes!... Je m'engage, au contraire, à lui faire ton éloge. Cela ne m'empêchera pas de mourir vieux gognard.

—Et moi, dit gaiement la comtesse, si je perds, je me fais vivandière, pour ne pas te quitter.

Elle sortit sur ces mots.

—Certes, se dit le colonel, lorsqu'il fut seul, j'ai pleine confiance en ma chère Clotilde, mais enfin elle est femme, et la femme la plus honnête n'est pas fâchée d'avoir un petit roman de tête dans sa vie: cela occupe, cela distrait, cela flatte l'amour propre.

Et comme elles ont de la peine à en faire l'aveu!... Clotilde ne m'en a rien dit dans ses lettres... Elle voulait donc me le cacher aussi longtemps que possible? Ah! alors, allons, il faut absolument que je me débarrasse de ce miriflor!... mais par quel moyen? ... Je veux être fusillé si j'en sais le premier mot! Je me disais sûr de la victoire, mais c'était par fanfaronnerie, cherchons un peu.

Et il se mit à arpenter le salon en réfléchissant; puis il s'arrêta tout à coup en se frappant le front:

—C'est cela! s'écria-t-il. Si ce n'est pas infailliable, ce sera du moins original. *Eureka!*

En ce moment même l'aspirant diplomate fit son entrée au salon, et recula de deux pas en apercevant un officier, au lieu de la comtesse qu'il s'attendait à y trouver.

—C'est sans doute le mari, pensa-t-il. Que le diable l'emporte!

(A Continuer.)

Aux Cultivateurs.

Q. Quels sont les principaux soins qu'exigent les arbres fruitiers?

R. Ce sont la taille et l'ébourgeonnement.

Q. En quoi consiste la taille?

R. Elle consiste à retrancher les branches sèches, mortes, inutiles, ou nuisibles. Elle a pour résultat de donner aux arbres une figure agréable, de les faire fructifier et de les conserver. On coupe les branches à quelques lignes du tronc ou de la branche principale, afin que la sève puisse recouvrir l'entaille.

Q. En quoi consiste l'ébourgeonnement?

R. Il consiste à retrancher les bourgeons nuisibles ou mal placés qui s'emparent de la sève aux dépens des fruits.

Q. Quels sont les arbres que l'on cultive surtout pour le profit qu'ils donnent?

R. Ce sont les pommiers dont il y a beaucoup de variétés. On distingue les pommiers d'été, d'automne et d'hiver, selon que leurs fruits sont bons à manger en été, en automne ou en hiver.

Q. Quelle est la meilleure terre pour les pommiers?

R. C'est la terre caillouteuse ou pierreuse.

Q. Comment se multiplient les variétés précieuses du pommier?

R. Elles se multiplient par les greffes.

soit en écusson à œil dormant, soit en fente ou en couronne, sur des sujets de leur espèce.

Q. Quand l'écorce d'un pommier se sèche et s'écaille, y a-t-il un moyen de la faire reverdir?

R. Oui, il faut d'abord la gratter et ensuite la frotter avec de la fiente de vache délayée.

DESTRUCTION DES RATS.

Mes granges et mes étables fourmillent de rats tellement robustes et vigoureux que les chats craignent le plus souvent de les attaquer; quel serait le meilleur moyen de m'en débarrasser? A. D., Charlesbourg.

Employez l'exterminateur de R. Smith; ou bien prenez de la potasse, jetez-en quelques petits morceaux dans tous les trous à rats que vous trouverez, frottez-en même les bords de ces trous, et vous pourrez avoir la chance de voir les hâtes rongeurs de vos bâtiments aller chercher promptement un autre logis dans le voisinage.

NOURRITURE DES VACHES À LAIT.

Une nourriture trop abondante peut-elle nuire aux vaches pour le lait qu'on en attend? F. P., Lévis.

Un savant américain, le professeur S. W. Johnson, dit que d'après diverses expériences faites à ce sujet en Bavière, une vache, pour donner la plus grande quantité de lait possible, doit consommer par jour une quantité de nourriture égale au trentième de son poids, en foin ou en d'autres substances d'égale valeur nutritive; qu'une nourriture plus abondante augmenterait davantage la graisse, mais diminuerait la sécrétion du lait.

COUVERTURE DE LAINE.

Y-a-t-il un moyen de conserver aux couvertures de lit leur blancheur? A peine les a-t-on lavées une ou deux fois après qu'elles sont sorties du magasin, qu'elles jaunissent aussitôt. Tel. B., Québec.

Ayant posé la question de notre ami B. à une servante expérimentée de notre voisinage, elle nous donna la recette suivante, disant qu'elle en faisait usage depuis plus de 12 ans, et que ses couvertures perdaient à peine leur blancheur première.

Lavez vos couvertures dans la savonneuse tiède, puis plongez-les dans une eau bouillante bien claire, et laissez-les y reposer jusqu'à ce que cette eau soit assez atténuée pour que vous puissiez les tordre. Étendez-les ensuite au grand air jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement sèches, et vos couvertures se conserveront des années sans perdre leur blancheur.

EMOUVANT.

Toute une famille de paysans a trouvé ces jours derniers la mort et le tombeau sous les neiges du Saint-Bernard. Seule, une jeune fille a pu être sauvée—et encore! elle a perdu la raison. On l'a retirée folle et presque morte du vaste lincoln qui l'avait déjà enveloppée comme un snaire.

Ce terrible accident me rappelle, dit le chroniqueur, une histoire émouvante qui me fut racontée au couvent même du Saint-Bernard par un de ces bons religieux.

Il nous avait offert là une hospitalité qui nous sauva la vie. La traversée avait été rude: la neige ne cessait pas de tomber. Les guides désespéraient de nous trouver un refuge, quand ils avisèrent un des poteaux qui supportent les cloches d'appel ou plutôt d'alarme. Ils se cramponnèrent à la cloche dont le son nous arriva comme une voix du ciel. Quelques minutes après, nous vîmes accourir un de ces gros chiens dressés pour venir au secours des malheureux voyageurs surpris par la tourmente. Il arriva droit à nous. En le suivant, nous rencontrâmes deux moines qui avaient été devancés en vitesse par l'intelligent animal. Nous entrâmes

au couvent: un bon feu nous ranima. Naturellement la conversation roula sur les accidents assez fréquents qui attristent ces hauteurs aux neiges perpétuelles.

Le chien qui était venu à nous si à propos s'était couché aux pieds du plus jeune des deux frères, et avait allongé ses pattes et son museau devant le foyer.

—Il devrait s'appeler *Salvateur* ou *Salvator*, dis-je au moine. Jamais nom ne serait mieux porté.

—Oui, il n'est pas seul, et le même nom ne pourrait être donné à tous nos chiens. Il y en a cependant un qu'on nomme ainsi, bien qu'on l'appelle originairement *Niger*.

—Ah! et quelle fut la raison de ce changement de nom?

—La voici:

Et le jeune moine, après s'être recueilli un instant, nous dit d'une voix douce et grave:

—Il y a de cela une trentaine d'années, une pauvre famille traversait les défilés du mont Saint-Bernard; elle était allée à la rencontre de son chef, un soldat italien qui venait d'obtenir un congé. La famille habitait au-delà des frontières italiennes. Cet empressément à embrasser plus tôt celui dont elle avait été séparée pendant six ans devait lui être fatal.

Elle traversa le Saint-Bernard, et après quelques jours de repos dans la vallée, se remit bravement en chemin pour le retraverser, cette fois en compagnie du soldat libéré.

La neige tombait.

Mais la famille était confiante: la joie de se voir réunie lui donnait des forces.

Le père ouvrait la marche, un paquet passé à son sabre, qu'il portait sur l'épaule; une petite fille de huit ans était tour à tour menée par lui ou par la mère, encore jeune.

Un enfant de sept ans suivait. La neige tombait toujours.

Les voyageurs s'encourageaient mutuellement, lorsque soudain ils entendirent un craquement effroyable; une masse de neige se détacha d'un rocher et précipita non loin cette mère infortunée.

Elle fut éblouie et terrifiée.

Quand elle rouvrit les yeux, le mari avait disparu.

Je vous laisse imaginer les cris de la pauvre femme.

Elle serra sa fille bleue de froid, entre ses bras, et adressa au ciel un regard déchirant.

En l'abaissant, elle vit non loin un poteau avec une cloche.

Elle engagea son fils à tâcher d'y arriver pour sonner.

L'enfant fit quelques pas, glissa et la neige le recouvrit.

Alors la pauvre mère se traîna presque à genoux jusqu'au poteau, saisit la corde de ses doigts engourdis, mais la corde se rompit en sa main!

Un artiste a fait un tableau sur ce triste sujet. La gravure l'a popularisée. Heureusement la corde en se cassant fit remuer la cloche, qui rendit un faible tintement.

Niger l'entendit et s'élança hors du couvent.

Il put sauver le petit garçon. Quant aux autres membres de cette malheureuse famille, ils étaient déjà ensevelis dans la neige.

Le père avait dû mourir suffoqué; la mère, elle, ce fut la douleur plutôt que la neige qui la tua.

Et le moine essuya une larme du dos de sa main.

—Elle est en effet bien triste cette histoire, fimes-nous, mais comment avez-vous pu deviner ce qui précéda et accompagna la catastrophe?

—Cet enfant, dit le moine, c'était moi. J'entraï au couvent avec Niger, que j'appelai depuis lors *Salvator*. Je n'en suis plus sorti. J'avais tout perdu, il ne me restait que ceux qui m'avaient recueilli, et le ciel!

La Gazette de Sorel.

Samedi matin, 15 Février 1868.

DOUBLE MANDAT.

Au nombre des projets de loi que nous venons de recevoir est le suivant proposé par M. Marchand.

"Acte qui établit des dispositions spéciales à l'égard de l'Assemblée Législative de la province de Québec.

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète :

1. Depuis et après l'expiration du présent parlement de la province de Québec, aucun membre du sénat ou des communes du Canada ne sera éligible comme membre de l'Assemblée Législative de la dite province de Québec, et n'aura droit d'y siéger."

M Chauveau a proposé le renvoi aux calendes grecques.—Voici la division qui a eu lieu.

Pour : Beaubien, Bellerose, Bellingham, Bergevin, Blais, Carter, Cartier, Cauchon, Chapais, Chapeleau, Chauveau, Clément, Coutlée, Craig, DeNiverville, Desautniers, (Maskinongé) Desautniers (St. Maurice), Dugas, Dunkin, Fortier, Gaudet, Gendron, Hamilton, Harwood, Hemming, Irvine, sol.-gén. Jodoin, Joly, Langevin, Lecavalier, Mailloux, Mathieu, Onimet, proc.-gén. Picard, Poupard, Rhéaume, Simard, Therrien, Verreau. Total, 39.

Contre : Bachand, Benoit, Bessette, Brigham, Garon, Hearn, Laberge, Larue, Lavallée, Lacke, Marchand, Moheur, Ogilvie, Pelletier, Pozer, Robert, Robertson, Ross, Scriver, Sénécal, Tremblay. Total, 21.

Ce vote nous surprend et nous attriste parcequ'il démontre le peu d'indépendance de la majorité de nos députés. Quoi de plus juste que de décréter l'abolition du double mandat après ce Parlement ! Est-ce que les députés qui ont servi pendant 5 ans, n'auront pas alors acquis assez d'expérience pour se passer des hommes d'expérience qui aujourd'hui siègent dans les deux chambres ? Et c'est le seul motif plausible qu'on a fait valoir en faveur de la dualité de la représentation. La plupart de ceux qui se sont fait élire pour les deux chambres, ont même été obligés de déclarer, qu'après le premier parlement, le double mandat serait aboli. Et aujourd'hui ils décrètent sa continuation !

Nous avons alors prédit ce résultat.

Lorsque le bill contre le double mandat a été proposé à la chambre des communes, M. McDonald a répondu ; "cela regarde les législatures locales ; si elles sont jalouses de leur indépendance elles l'adopteront !" C'était habile, mais aussi c'était une invitation à nos gouvernements locaux d'affirmer leur indépendance.

A Toronto une bien faible majorité s'est prononcée contre la mesure ; mais à Québec elle a été plus forte. Plusieurs députés étaient cependant absents lors du vote. Quelques uns des députés qui ont voté pour le rejet du bill de M. Marchand nous ont surpris.

Comment, par exemple, expliquer le vote de notre ami M. Desautniers, le député de St. Maurice, qui a tant parlé et si bien écrit contre le double mandat, et qui, en chambre, a voté contre son abolition, même dans 3 années !...

Quoiqu'il en soit, nous espérons que les adversaires du double mandat ne ralentiront pas leurs efforts. Qu'ils agitent l'opinion publique, jusqu'à ce que la pression populaire soit assez forte, pour obliger notre députation à abolir cette imposition si contraire à l'indépendance des Provinces !

EMIGRATION ET IMMIGRATION

Nous venons de lire dans le Franco-Canadien un excellent écrit. Nous en extrayons les passages suivants :

Il nous semble évident, et c'est une vérité, que nous voudrions voir nos compatriotes d'origine britannique bien comprendre, que, pour le moment, puisque nous ne pouvons pas tant faire, il est plus facile et bien plus sage de travailler surtout à empêcher l'émigration de nos compatriotes.

D'abord, il est bien clair que c'est parfaitement inutile de voir arriver ici par milliers des hommes d'autres pays, si les nôtres nous laissent : c'est la mer à boire que de vouloir agrandir un pays avec un pareil système. Il est évident que l'émigration est le grand mal qu'il s'agit d'arrêter. A ce jour, quel travail ; quand on est pauvre, il ne faut pas trop entrepren-

dre, et il ne faut agrandir ses opérations qu'en proportion de l'augmentation de ses ressources.

Le Bas-Canada a été fondé par un puissant sentiment religieux qui y a attiré et implanté nos ancêtres, malgré des difficultés si énormes qu'elles paraissent insurmontables.

Le Haut Canada a été fondé par un puissant sentiment politique : la loyauté britannique qui fuyait la république américaine. Les loyaux, opposés à la révolution, restés fidèles à la mère-patrie, se sont réfugiés pendant et après la révolution dans le Haut-Canada. C'est le noyau de sa population, la meilleure partie en général et la plus stable.

Les Etats Unis du Nord et de l'Est doivent leur naissance à un élément doublement puissant, puisqu'il puisait sa force à la fois dans un sentiment religieux et dans un sentiment politique ;—le besoin de trouver à la fois loin de l'Angleterre, la liberté religieuse et la liberté politique. C'est encore le fonds de la population de ces Etats ; les descendants des pèlerins forment la nation.

Voilà des pays plus ou moins froids au climat plus ou moins rigoureux, qui se sont établis dans des circonstances exceptionnelles, sous une impulsion extraordinaire.

Hors de là, nous voyons en Amérique l'émigration étrangère se diriger vers l'Ouest, vers le Sud, vers les climats doux ; non-seulement les étrangers prennent cette direction, mais ce mouvement se produit du Nord et de l'Est à l'Ouest dans les Etats-Unis et dans les Canadas. Cela semble une loi providentielle, et les populations se penchent comme les fleurs et les plantes, vers le soleil.

Dans notre propre pays, l'émigration britannique cède chaque jour le terrain à la race française, malgré que celle-ci émigre beaucoup. Il faut avoir été longtemps acclimatés, il faut avoir eu ici plusieurs générations d'ancêtres pour être stables, pour donner au pays quelques garanties de résidence permanente. Les flots d'immigrants européens ne font que traverser le Canada pour rouler vers les Etats de l'Ouest, et la contagion nous gagne depuis longtemps.

Seulement, acclimatés comme nous le sommes, la maladie doit être plus facile à guérir. Il doit être plus praticable de nous retenir ici que ces pauvres étrangers que le frisson saisit en arrivant.

Voilà pour le moment tout ce que nous voulons dire dans le cadre étroit d'un article de journal. Ce serait beaucoup à notre avis, que de comprendre qu'il vaut mieux aller au plus pressant et au plus sûr, au lieu d'éparpiller nos forces. Voyons d'abord à arrêter l'émigration. Bouchons la voie d'eau qui s'est faite à notre vaisseau et qui le met en danger imminent ; nous aviserons ensuite au reste. Favorisons l'immigration de toutes nos forces ; mais pour procéder avec ordre, commençons par arrêter l'émigration.

EXCELLENT DISCOURS.

L'Hon. M. Archibald a prononcé dernièrement à Ottawa des paroles qui méritent de faire le tour de notre presse. Il y a certains passages qui, venant d'un anglais, sont propres à faire réfléchir certains de nos concitoyens de cette origine. La traduction est de la Minerve.

Non, monsieur le Président, je veux croire à un plus noble avenir et c'est dans cette ferme croyance que j'ai travaillé, suivant la mesure de mes faibles moyens, à l'union actuelle des provinces. Je crois que la seule manière d'échapper à l'absorption par les Etats-Unis était d'unir nos forces et de serrer nos rangs afin de présenter un front solide à l'ennemi commun, et de travailler, en même temps, à développer parmi nous les relations intérieures qui forment une grande nation, un grand peuple.

Je crois que nous avons chez nous, tous les éléments d'un pareil avenir : étendue de territoire, abondance et variété des ressources, énergie des races dont nous sommes issus, et enfin la rigueur même de notre climat qui, si elle nous prive de quelques jouissances réservées à d'autres régions, ne peut que servir à développer notre vigueur et notre énergie. Mais je trouve, dans notre cher Canada, des éléments tout particuliers d'un glorieux avenir. Dans l'ancien monde, deux races d'hommes se sont disputé la prééminence durant des siècles. L'histoire de leurs luttes est, en grande partie, celle de toute l'Europe. Otez, sur la liste des grands hommes de l'Europe, les noms de ceux qui se sont distingués dans l'histoire de France et d'Angleterre et vous supprimez, par là, tous ceux qui nous sont le plus familiers et si-

dentifient glorieusement à l'histoire de la littérature et des arts, de la science et des luttes guerrières. Huit siècles de luttes ont convaincu ces deux grandes nations que leur entente cordiale et leur prospérité commune sont essentielles au bien-être de l'Europe. Huit siècles d'alternatives glorieuses, dans le succès et les revers, ont démontré qu'elles sont toutes les deux indomptables. Aujourd'hui, ébranlées d'un respect mutuel, elles n'ont plus qu'une noble émulation, celle de développer, chez leurs citoyens, l'activité, le bien-être et la prospérité au plus haut degré possible.

Or ne sommes-nous pas les héritiers de toutes les grandeurs de ces deux peuples ? Avec leur génie et leur langage différents, ayant conservé leurs institutions diverses, les fils des ces deux races vivent ensemble au Canada. Ceux d'entre nous qui appartiennent à la race Anglaise ont l'esprit pratique qui les rend propres au gouvernement constitutionnel, (self-government) et par lequel je distingue la population des Iles Britanniques. Mais osera-t-on jamais dire que nous n'avons rien gagné dans nos relations avec nos frères d'origine française dont l'imagination est plus vive, le caractère plus ardent et le goût plus perfectionné ? D'autre part, nous leur apprendrions peut-être à modérer leur ardeur vivacité et à se mettre en garde contre les théories et les sciences spéculatives que, dit-on, ils affectionnent par nature,—en les familiarisant avec nos idées pratiques peut-être, mais toujours éminemment pratiques. Pour ma part, monsieur le Président, je crois que le contact de deux races, de deux langages et même de deux croyances, aura pour effet de développer tout ce qu'il y a de bon de chaque côté, et formera ainsi un nouveau peuple dont l'une et l'autre des races mères auront lieu de s'enorgueillir.

Mais tournons un instant nos regards vers un autre trait caractéristique de la nouvelle nation, je veux parler de la littérature qui devra naître parmi nous dans les conditions particulières où nous sommes. Le temps n'est pas éloigné où aucun homme public ne pourra remplir avec avantage les devoirs de sa position, sans une connaissance assez profonde des deux langues les plus riches du monde, des deux langues qui contiennent aujourd'hui tous les trésors de la science et de la sagesse. Sur plusieurs points de la souveraineté, une certaine connaissance de ces deux langues est indispensable dans les affaires les plus usuelles. Mais tout homme qui aspire à jouer un rôle dans la nouvelle souveraineté devra étudier également les littératures française et anglaise. Il devra être aussi familier avec Molière qu'avec Shakespeare. Il devra aller puiser ses renseignements sur la philosophie, l'économie politique ou la jurisprudence, dans les précieux recueils qui appartiennent à l'une ou l'autre race. Or il est impossible de ne pas voir quelle bienfaisante influence ce double travail aura sur nos idées, notre littérature et notre perfectionnement intellectuel en général. Nous pouvons donc espérer que, dans ce développement simultané, notre civilisation deviendra un composé des meilleurs éléments particuliers aux deux races.

Mais il est temps que je termine, monsieur le Président, si je ne veux pas commettre une grave injustice. Je viens de m'abandonner, trop longuement sans doute, aux rêves glorieux de l'avenir, oubliant que d'autres orateurs et, avec eux, d'aimables artistes vont, tout à l'heure, faire les délices de cette assemblée. Excusez, je vous prie, mon bavardage et agrégez mes remerciements pour la bienveillante attention que vous avez bien voulu m'accorder. (Traduit de l'Ottawa Times du 7 février 1868.)

PARLEMENT LOCAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 11 fév.—Trois pétitions sont présentées : l'une demandant de l'aide pour les chemins de Kinogomi et Alma.

L'Hon. M. Beaubien propose la troisième lecture du bill concernant l'interprétation des statuts tels qu'amendé.—Adopté.

Le Conseil en comité général adopte le rapport du comité des ordres permanents ; renvoyé au comité des impressions.

Les bills suivants reçus de l'Assemblée Législative, sont lus pour la première fois ; le premier pour l'incorporation de l'Union de Bienville de Lévis. Pour annexer une partie de la Seigneurie de Bélar, aux paroisses de St. Ambroise et de St. Catherine. Pour permettre à M. D. D. Bessette d'être admis au notariat.

Le rapport du comité collectif de la bibliothèque est reçu.

Les bills suivants subissent leur seconde lecture et sont renvoyés au comité des bills privés :

Pour féliciter le partage des biens de la succession de feu John Coffin.

Pour autoriser les sœurs de charité de Montréal d'acquérir des propriétés jusqu'à un certain montant et d'en disposer.

Pour incorporer la Société St. Jean Baptiste de la ville de St. Jean.

Pour amender l'acte d'incorporation de l'Union St. Joseph de St. Jean d'Iberville.

L'Hon. M. Beaubien propose que le message reçu de l'Assemblée Législative concernant la distribution des documents de la session, soit renvoyé à un comité spécial composé des Hons. MM. de Léry, Bryson, Ross et Beaubien.—Adopté.

Le Conseil s'ajourne à 5 heures.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 11.—M. Marchand s'enquiert si c'est l'intention du Gouvernement d'introduire un bill pour la protection des colons. L'Hon. M. Chauveau, en réponse, dit que deux mesures à cet effet sont soumises à la considération du Gouvernement sur la colonisation, les chemins, et les nouvelles facilités à accorder aux colons, et qu'elles seront présentées durant cette session, si c'est possible. Le comité de colonisation est occupé de préparer un rapport pour cette session, bien qu'il rencontre de grandes difficultés.

L'Hon. M. Dunkin dit qu'il pense devoir donner son exposé, vendredi ou samedi, bien qu'il n'ait pas encore reçu d'Ottawa, la liste des paiements faits depuis le premier juillet dernier.

L'Hon. M. Chauveau propose que la Chambre siège le samedi à 11 heures, et que tous les jours de la semaine prochaine, soient des jours du gouvernement.

La Chambre se forme en comité sur les clauses générales de l'acte des Compagnies à fonds commun et sur le bill pour l'incorporation des Compagnies, autrement que par l'Acte de la Législature. Le comité rapporte progrès.

Les bills suivants subissent leur seconde lecture : bill concernant la charge de Secrétaire et de Régistrateur Provinciaux ; bill concernant la charge d'Imprimeur de la Reine ; concernant l'érection des Paroisses ; pour remplacer l'Orateur du Conseil Législatif dans certains cas. Pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie de Chemin de Fer à passer de la cité de Montréal ; pour amender l'acte d'incorporation de la corporation de la ville de St. Jean.

M. Gendron s'enquiert si c'est l'intention du gouvernement de dépenser les argent votés pour le creusement de la rivière Yamaska.

L'Hon. M. Chauveau répond que ces travaux appartiennent au gouvernement général.

M. Fortin demande si c'est l'intention du gouvernement d'établir un département des chemins et ponts, pour la préparation des plans et devis, etc., pour les surintendants des municipalités sous le contrôle du gouvernement.

L'Hon. M. Chauveau répond que le gouvernement verra plus tard, et qu'il ne peut maintenant donner de réponse favorable.

M. Fortin propose la formation d'un comité pour s'enquérir de la tenue des terres dans les Iles de la Magdeleine.—Adopté.

M. Rhéaume propose qu'il soit pris des mesures pour la répression du gaspillage de certains bois ; causé par l'enlèvement des écorces à l'usage des tanneries.

L'Hon. M. Chauveau propose que la question soit renvoyée au comité sur la colonisation.

Les bills suivants sont passés : Concernant les minutes du feu Théod. Doucet, notaire, et concernant les enterrements dans les cimetières situés dans les limites de la cité de Québec.

La Chambre se forme en comité sur l'acte d'incorporation de la compagnie manufacturière de la cité de Montréal.

La Chambre s'ajourne à 6 heures.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 12.—Huit pétitions sont présentées : Du conseil municipal de Princeville d'Arthabaska, pour un école industrielle, commerciale et agricole. Une autre des habitants de Shefford, demandant un acte qui étende la juridiction de la Cour de Circuit à \$400.

L'Hon. M. Panet a présenté le cinquième rapport du comité des or-

dres permanents et des bills privés.

Les bills suivants sont rapportés : Pour faciliter le partage de la succession de feu M. Coffin. Pour permettre aux Sœurs de charité de Montréal d'acquérir de nouvelles propriétés jusqu'à un certain montant et d'en disposer. Pour amender l'acte d'incorporation du chemin de fer de la vallée de Massawipi ; Pour incorporer la Société St. Jean Baptiste de St. Jean. Pour amener l'acte d'incorporation de la Société St. Jean Baptiste de St. Jean. Pour amender l'acte d'incorporation de l'Union St. Joseph d'Iberville.

Les bills suivants sont lus pour la première fois. Pour incorporer le Curling Club de Québec. Pour amender l'acte des mines d'or de 1865 et la 27 et 28 Vict. ch. 9.

Bills lus une seconde fois et référés au comité des bills privés.

Pour incorporer l'Union St. Pierre de Bienville de Lévis. Pour annexer une partie de la seigneurie Bélar aux paroisses de St. Ambroise et de St. Catherine. Pour autoriser l'admission de M. Bessette au notariat.

L'Hon. M. Beaubien fait motion que le message de l'Assemblée Législative relatif aux dépenses contingentes, soit référé à un comité privé.—Adopté.

L'Hon. M. Beaubien présente le rapport en comité spécial recommandant que la distribution des documents de la session soit faite à chaque membre dans leur langue respective.

L'Hon. M. Fraser de Berry se plaint que son nom ait été mis sur la liste des membres anglais, bien que son nom soit plus français qu'anglais et ses constituants parlent principalement le français.

L'Hon. M. Ross suggère que cette question soit réglée d'une manière définitive et que l'origine réelle de l'hon. monsieur soit déterminée.

La Chambre s'ajourne à 4 heures.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 12.—M. Bellingham introduit un bill pour la protection du gibier et du poisson.

M. Picard s'enquiert si c'est l'intention du gouvernement d'introduire à la prochaine session, un bill accordant à tous les colons qui prendront des terres de la Couronne, un délai de 10 ans, pour payer, sans intérêt pendant les cinq premières années ; le prix de l'achat ne se payant que par versements annuels, durant les cinq dernières années, sans intérêt. Et de plus, si la même mesure pourvoira à ce que remise soit faite de la moitié des intérêts actuellement dus bona fide par les colons déjà établis sur les terres de la Couronne.

M. Chauveau répond que le gouvernement encouragera les colons par tous les moyens possibles ; mais qu'il ne peut s'engager à adopter toutes ces conditions.

La Chambre s'assemble en comité sur les bills suivants :

Sur les clauses générales de l'acte des compagnies à fonds communs. Sur l'incorporation des compagnies à fonds communs. Sur l'amendement de l'acte d'incorporation de la ville de St. Jean.

Le bill pour incorporer la compagnie manufacturière de Montréal est passé.

Le bill pour incorporer la société des "commis marchands" de Montréal est lu pour la seconde fois.

M. Marchand propose que la seconde lecture du bill concernant la double représentation, soit faite.

Après son discours, l'Hon. M. Chauveau fait motion qu'elle soit renvoyée à six mois.—Adoptée sur division.

Et la Chambre s'ajourne à six heures.

AFFREUSE TRAGÉDIE

UNE MÈRE TUE SES CINQ ENFANTS AVEC UNE HACHE.

Le cœur se serre d'horreur à la vue du drame le plus tragique que le journaliste canadien ait eu de longtemps à enregistrer. Et c'est une mère qui en est l'impitoyable auteur et qui a fait une vraie boucherie de cinq de ses enfants qu'elle dut tant aimer et chérir alors que son esprit jouissait de ses pleines facultés. A quels abominables excès ne peut pas se porter la victime de la démence en furie !...

Après son discours, l'Hon. M. Chauveau fait motion qu'elle soit renvoyée à six mois.—Adoptée sur division. Et la Chambre s'ajourne à six heures.

ve affection à ceux qui lui devaient la vie... ; La plus âgée de leurs deux filles avait quinze à seize ans. Vendredi, le 31 janvier dernier, le père était sorti pour vaquer à ses occupations, l'aînée des filles partit pour aller traire les vaches, mais elle fut presque de suite appelée à la maison par sa mère. En mettant le pied sur le seuil de la porte, elle rencontra sa mère qui était debout les yeux hagards et tenant à la main une hache. Cette dernière lui dit froidement : "Ils sont tous morts" ; la jeune fille porta ses yeux dans l'intérieur de la maison et que vit-elle ? ô spectacle horrible !—sa jeune sœur et ses frères gisant sur le plancher et versant à flots leur sang. Stupéfaite de terreur elle courut chez les voisins en jetant des cris affreux. On dit que la mère essaya de faire une sixième victime de sa hache homicide, mais que celle qu'elle devait abattre put éviter le coup fatal.

Le Coroner de Pembroke eut vent de suite de la tragédie ; il se rendit sur les lieux et tint une enquête. Trois des enfants étaient déjà morts, un autre mourut pendant l'enquête. Tous quatre ont été conduits à leur dernière demeure, le lendemain. La démence, voilà ce qui est cause de cet acte affreux et si opposé à la loi naturelle. Le mari de cette malheureuse femme a dit, qu'il y a dix ans, elle fut atteinte d'une semblable frénésie pendant laquelle elle tua une vache avec une hache. Jusqu'à vendredi dernier on ne remarquait aucun dérangement mental qui pût faire conjecturer un aussi effroyable dénouement. D'après ce qui est rapporté, le matin en question, les enfants venaient de laisser le lit du repos et étaient à l'entour du poêle, quand le démon de la démence bouleversa l'esprit de cette mère à tel point qu'elle s'acharna à la destruction de ses enfants. On l'eût dit tigrasse insatiable de sang... Elle saisit une hache dont elle frappa avec un redoublement de rage, jusqu'à ce que son œuvre horrible fut accomplie. Cette véritable tuerie dut se faire en peu d'instants.

Après l'enquête le Dr. McKenzie a fait confiner la femme dans la prison de Pembroke, où elle attend que les autorités légales procèdent. Son esprit lui est revenu par intervalles ; mais elle n'a rien dévoilé sur l'épouvantable sujet dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. Elle semble morne et affaissée sous quelque triste souvenir.

Aux dernières nouvelles, le cinquième enfant vivait encore ; mais il est très improbable qu'il survive longtemps aux profondes et sanglantes blessures qu'il a reçues. Nous lisons aux lecteurs les commentaires sur ces frémissements et poignants détails.—Canada.

Les "Penny Readings."

Nos concitoyens Anglais semblent avoir pris à cœur la diffusion des connaissances et des lumières parmi la population urbaine de cette origine. Nous les en félicitons vivement et les incitons à continuer ce beau mouvement. Pour un simple denier, on peut assister à des lectures pour lesquelles on utilise les meilleurs orateurs Anglais.

Celui qui les fait peut en commenter des passages et donner part à l'auditoire de ses observations. Ces lectures offrent un grand avantage spécialement aux hommes du peuple qui ne jouissent pas de l'instruction et qui peuvent ainsi combler sensiblement les lacunes qu'une éducation insuffisante a laissées dans leur esprit. Nous voyons avec plaisir qu'on ne s'est pas mépris sur la portée de ce privilège, mais qu'au contraire on en a usé largement. La foule se portait avec un tel empressement aux lectures hebdomadaires qui avaient lieu à Webster's Hall que l'on a été obligé d'ouvrir un autre cours à l'Ecole de la Haute-Ville.

Le village de New-Edingburg a été doté également des penny readings ; les artisans du endroit s'y rendent toujours en grand nombre. Ceci leur fait le plus grand honneur. Nos compatriotes ne pourraient-ils pas en faire autant ? Serait-il moins sensibles aux avantages qui découlent de ces lectures qui leur donneront des notions variées, utiles et pratiques sur une foule de sujets ?

Manquons-nous de citoyens lettrés et dévoués qui refuseraient d'apporter leur quote-part de contributions pour une œuvre aussi belle ? Ceci ajouté aux conférences publiques que l'Institut va nous donner serait éminemment profitable à notre population franco-canadienne.

Pour notre part, nous saluerions avec plaisir toute initiative dans ce sens.—Idem.

L'ÉVÉNEMENT.

Ce journal est publié à trois éditions : La première paraissant tous les jours, à 8 heures de l'après-midi ; La seconde paraissant trois fois par semaine : le lundi, mercredi, et vendredi à 1 heure de l'après-midi ; La troisième paraissant une fois par semaine, le jeudi soir.

L'édition de trois fois par semaine contiendra tout ce qui aura été publié dans l'édition quotidienne. L'édition hebdomadaire contiendra ce qui aura paru de plus intéressant dans les six numéros de la semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an payable d'avance... \$5.00 Six mois... 2.50 Un an payable durant l'année... 6.00

Un an payable d'avance... \$3.00 Un an payable durant l'année... 4.00

Un an payable d'avance... \$2.00 Six mois... 1.00

Bureaux à Québec ; No. 1 rue Bude, à côté du Bureau de Poste.

Succursale à Montréal, MM. Fabre et Gravel, libraires, rue St. Vincent, et à Sorel, au bureau de la Gazette.—Im.

Variétés.

CANON-ARMSTRONG.—Nos lecteurs connaissent les terribles effets de cette machine de guerre. Mais ce qu'ils ne savent pas, c'est que, dans le moment actuel, il y a, près de nous, un de ces épouvantables instruments de carnage et, ô Jupiter ! vous ne sauriez le croire ! il fonctionne en pleine paix !...

Nous avons reçu, ces jours-ci, une bombe lancée par un de ces canons-Armstrong sous forme d'action en dommages-intérêts pour \$4,000. Rien que ça !... Pauvre Gazette !... M. Chevalier qui, lors de la dernière élection municipale, avait affronté les périls de ce terrible engin de destruction, a aussi reçu en pleine poitrine un projectile... sous forme d'action en dommages-intérêts pour \$1,000 !... Hélas nous ne dirons, chose singulière, mais après tout, fort heureuse !... que ces bombes n'ont pas encore tué personne... Mais il y a à craindre que le canon lui-même, chargé jusqu'à la culasse, fasse explosion et vole en éclats !... En ce cas malheur aux longues oreilles... de casque !... Mais pensons à nous !... Puisque nous sommes attaqué il faut combattre... Nous ne savons pas ce que fera M. Chevalier, mais nous pensons que M. Barthe va servir du fusil à aiguille qui a fait la fortune des Prussiens et, s'il le fallait, il prendrait même le fusil Chassepot, dont les Français, les méchants ! vantent l'essai qu'ils en ont fait à Mentana, contre ces brigands et ces fous de Garibaldiens....

Entr'autres nombreux coups de fusil, une petite demande incidente de \$4,500 ne devra pas être du superflu, car sans l'impopularité désolante du candidat malheureux qui se rabat sur les actions en dommages comme fiche de consolation, M. Barthe n'aurait pas été obligé d'accepter la place de Maire, que M. Armstrong convoitait... Ça vaut bien \$500 pour s'être fait, sans le vouloir, un si terrible ennemi !... Comme ça ébranle les nerfs une candidature rentrée hein !... Lorsque l'action sera mûre, non pour le ciel mais pour la cour, la Gazette l'annoncera afin qu'on puisse juger bel et bien de la supériorité des fusils à aiguille et Chassepot sur les vieux instruments de guerre... Le canon-Armstrong dont nous parlons est évidemment hors de service ; c'est le même, dit-on, qui a été quelque temps pointé sur M. Guévrement ; ce dernier s'en est emparé sans coup férir, et aujourd'hui il lui sert de joujou... Nous ne désespérons pas de l'enclocher... Qui vivra verra !... En attendant faisons dodo !... Si l'espace nous le permet, nous publierons le chef-d'œuvre de déclaration qu'on nous a servi, dès qu'il sera entré en cour, ainsi que le reste de la procédure de cette cause destinée à la célébrité... par son insignifiance....

Le programme de la prochaine représentation des amateurs est imprimé. Le choix des pièces est excellent et promet beaucoup. Les Vengeances du Ciel, drame en trois actes, et la Perdrix rouge, comédie en une acte, rempliront la soirée de mercredi. Le public y trouvera un agréable passe-temps. Nous pensons qu'il y aura foule.

Mercredi et jeudi si le temps le permet, il y aura des courses à Sorel.

L'Événement.— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce relative à ce journal, que nous publions dans une autre colonne. Ceux qui désirent avoir un journal de Québec ne sauraient mieux faire que de s'abonner à L'Événement.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES.— Nous avons reçu hier une masse de documents parlementaires, datant du commencement de la session. Un grand nombre des mesures soumises sont aujourd'hui ou adoptées ou rejetées ou à la veille de l'être. Nous tâcherons cependant de tirer parti de cet envoi pour le prochain No.

En attendant nous offrons nos remerciements à qui de droit.

M. Jean Baptiste Delage, instituteur à St. Césaire, vient d'être nommé Inspecteur des Ecoles, en remplacement de M. DeCazes.

Nous approuvons beaucoup M. le Ministre de l'Instruction Publique, d'avoir donné cette charge à un des membres du corps enseignant.

BULLETIN COMMERCIAL.

Marché Monétaire.

Or..... 141 Argent..... 4 à 5 Greenbacks..... 29 à 30

MARCHE DE SOREL.

Table with market prices for various goods like flour, oil, and other commodities in Sorel.

LECTEURS

Voyez et lisez.

Roxton Falls, 28 sept, 1867.

M. M. Devins & Bolton,

Messieurs.—Je fais un devoir de prêter les qualités supérieures de vos Pastilles-à-Vers végétales.

Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient beaucoup et j'aime à certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'essai sont prêts à affirmer que vos Pastilles sont infaillibles pour la guérison des vers.

Votre, etc, (Signé,) E. ST. JACQUES.

ENVOIS AMÉRICAINS.—ESCOMPTE.

DÉPARTEMENT DES FINANCES

Douane, Québec, 6 mars 1865.

Il est ordonné par l'Hon. Ministre des Finances que désormais des avis hebdomadaires soient publiés et fournis aux Collecteurs des Douanes, au sujet du taux de l'escompte alloué sur les envois américains, lequel doit être en proportion du prix de l'or, tel que représenté par l'Echange, à un taux égal à celui-ci.—Ces avis doivent être publiés chaque samedi dans la Gazette du Canada.

R. S. M. BOUCHETTE.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,

Ottawa, 5 Février 1868.

EN conformité à l'ordre susdit, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré être maintenant de 30 par cent, lequel pourcentage de réduction sera continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis durant cette semaine.

R. S. M. BOUCHETTE.

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de PASCHAL DAUPLAISE, Commerçant de la Paroisse de St. François du Lac, dans le District de Richelieu.

Avis Public est par les présentes donné que le dit Failli a déposé ce jour à mon bureau un acte de composition et de décharge de ses créanciers, le quel sera sujet à objection et aux oppositions jusqu'à LUNDI, le DEUX MARS prochain inclusivement.

G. I. BARTHE,

Syndic Officiel

Sorel, le 7 Février 1868.—4ins.

A Vendre.

UN EMPLACEMENT situé dans le Village d'Yamaska, sur lequel est bâti deux maisons en bois, lambrissées en briques et autres dépendances. L'emplacement sera vendu en tout ou en partie à l'avantage de l'acquéreur.

Pour conditions s'adresser à

PAUL PAYAN—N. P.,

St. Michel d'Yamaska,

Où à A. GERMAIN—Avocat

Sorel.

12 Février 1868.

Liste des Lettres

Non réclamées au Bureau de Poste de Sorel, durant le mois de Janvier, 1868.

Table listing names of individuals and their addresses, such as A. Bour Félix, Allard David, etc.

A. A. LORD, Dép. Mtre. P

Sorel, 5 Février 1868.

A Vendre.

UNE MAISON située dans une Bonne place de commerce de cette ville. Conditions faciles.

S'adresser au Bureau de la Gazette de Sorel.

Sorel, 30 Novembre 1867—3 i.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

IL N'Y A PLUS DE VERMIFUGES!

On ne se sert plus D'HUILES EMPOISONNÉES On n'emploie plus ces

POUDRES NAUSÉABONDES

Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES-À VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Sont les seules que nous puissions recommander : c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures Elles sont purement végétales, Elles sont agréables au goût et à la vue, Elles sont faciles à administrer, et Leur efficacité est sans parallèle.

Dans les milliers de cas où elles ont été employées les résultats les plus satisfaisants ont été apparents et les parents, mépris d'avis-mêmes de prouver leur supériorité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci : on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et en très bas-âge sans crainte d'aucun résultat fâcheux.

AVIS IMPORANT.—Le succès immense qu'ont obtenu ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES-À-VERS recommandés ci-haut sont estampillés "DEVINS" et sont mises en boîtes de TRENTE PASTILLES avec les directions au long et ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON, CHIMISTES.

Près le Palais de Justice

Montréal

12 octobre—30 hm E. P. Q. K.,

NOUVEAU MAGASIN

ET

NOUVELLES MARCHANDISES

MAGASIN AUTREFOIS OCCUPE PAR J. H. WRIGHT,

PLACE DU MARCHÉ.

SOREL

Le soussigné informe le public de Sorel et des environs, qu'il a ouvert un nouveau magasin, et qu'il a reçu un assortiment considérable de Marchandises Sèches du dernier goût. Il est amplement fourni

D'Indiennes, Coton jaune, Shirting, Casimir noir, et il vend des habits confectionnés dans tous les goûts, ainsi que des Chaussures, Chapeaux, Casques, etc.

Ayant pris pour devise : Débit rapide et petits profits, il vend ses effets au plus bas prix possible, défiant de pouvoir s'en procurer de meilleurs nulle part à aussi bon marché.

BONNES INDIENNES de 11 cts à 18 cts. COTON JAUNE de 9 cts. à 16 cts FLANELLE, toute laine, 20c

Venez voir et vous serez convaincu vous même que c'est le magasin ou vous pouvez acheter aux conditions les plus faciles.

JOHN CARO.

SOREL, 18 Septembre 1867.

Brasserie de Sorel, Bière A Vendre.

On trouvera constamment à la brasserie de Sorel, maintenant en la possession du soussigné à titre de bail, une grande quantité de bière de première qualité, en tonnes ou en barils de 30-15-10-5 gallons et en bouteilles. Les familles de la ville de Sorel seront servies à domicile, suivant leurs désirs. Tous ordres de la campagne seront promptement servis. Le plus haut prix du marché sera payé pour l'orge.

MM. L. G. Authier et L. G. Guertin agissent comme mes agents, pour la vente de la bière et achats de grains.

J. B. L. PRÉCOURST.

Sorel, 17 Janvier 1868.—6m

HOME. Assurance contre le Feu.

Approuvée par les Messieurs suivants du parlement Canadien :

HONS. ALBERT KNIGHT,—Stanstead.

" GEO. IRVINE,—Québec.

" T. J. C. ABBOTT,—Montréal.

" W. H. WEBB,—Richmond,

" M. C. CAMERON,—Toronto.

S. LaPalme, NOTAIRE—Agent.

Coin des Rues Augusta et Elizabeth Sorel, Janvier 1868.—Ua.

PROFITEZ DE L'OCCASION!!!

Votre Mémoire Vivra! Si vous vous rendez à l'Établissement de PHOTOGRAPHIE

T. NETTLETON.

NO. 1 RUE DU ROI—SOREL. VIS-A-VIS LE MARCHÉ.

C'EST le meilleur Etablissement, Entre Québec et Montréal, pour se procurer des PORTRAITS supérieurs. Et c'est le seul endroit dans les campagnes où votre portrait peut être pris suivant tous les goûts et de toute grandeur, depuis le plus petit jusqu'à la grandeur naturelle et aussi bien, sous tous les rapports, que dans les meilleurs établissements des grandes Cités, et au même prix. Des portraits de personnages distingués et de charmanes vues sont aussi en vente à son Etablissement.

T. NETTLETON, Photographe—Sorel.

5 Décembre 1867—1an.

A VENDRE.

UN Magnifique MOULIN à Scier et un Moulin à Farine contenant trois Moulanges, ainsi qu'un Moulin à Bardeaux, Scies rondes pour déliquer le bois et faire la latte. Le TOUT est situé à un mille et demi de l'Eglise de St. Guillaume d'Upton.

—DE PLUS :—

120 Arpents de terre attenant au moulin Conditions faciles : Un tiers comptant et le reste de la somme à long terme.

S'adresser sur les lieux à LEON DESSERT.

St. Guillaume d'Upton, 27 Nov, 1867—3 m

A LOUER. Possession au 1er Mai prochain.

LE QUAI

—des Héritiers Wurtele A SOREL.

S'adresser à

A. C. WURTELE,

Agent.

Rivière David, Déc. 1867.

REDUCTION DE PRIX. HISTOIRE DES ABENAKIS,

1 Vol. de 660 Pages.

PAR L'ABBE J. A. MAUREAULT.

Le prix de vente est réduit de \$1.50 à \$1. A vendre chez tous les Libraires du Canada et à la Librairie de La Gazette de Sorel.

7 Octobre 1867.

AVIS.

Abonnez-vous à "La Gazette de Sorel", publiée deux fois par semaine

et à meilleur marché que tous les autres journaux bi-hebdomadaires du Canada. \$2 seulement, payables d'avance

sinon \$2.50.

THE TRADE REVIEW.

AND Intercolonial Journal of Commerce. FOR 1868.

Volume IV.

JOURNAL hebdomadaire, commercial et financier publié à Montréal tous les Vendredis.

Prix : \$3 par année, payable invariablement d'avance.

Le "Trade Review," pour 1868 contiendra, en outre des articles sur des sujets commerciaux et financiers en général fournis par les écrivains les plus capables en Canada et des rapports des événements ayant trait au commerce du pays, les rapports des marchés en gros de Montréal, Hamilton, Toronto, St. Jean d'Edouard et d'autres points de la Puissance avec des listes des prix en gros des Epiceries, Vins, Spiritueux, Liqueurs, Quincaillerie, Droguerie, Huiles, Peintures, Savons et Chandelles, Cuir, Bottes et Chaussures, produits fourrages ; les prix du grain tous les jours, les derniers prix des banques, chemins de fer, mines, fonds de gouvernement et autres tant ici qu'à Londres ; un rapport hebdomadaire, de l'état du marché monétaire, avec les cotes de l'échange Sterling ici et à New-York, le prix de l'or, le cours de E. U., l'argent, etc., etc. ; les états officiels des banques et des chemins de fer ; une liste de banqueroutes nouvelles chaque semaine ; les annonces d'affaires des principaux marchands et manufacturiers de la Puissance ; informations toutes spécialement précieuses aux marchands de campagne transigeant des affaires avec les importateurs et les manufacturiers.

Quant au "Trade Review," par sa grande circulation dans l'Est comme dans l'Ouest offre des avantages supérieurs à ceux d'aucun autre journal en Canada, attendu qu'il n'y a point de ville ou de village en ce pays où l'anglais est compris dans lequel il n'est pas introduit.

Toutes les communications doivent être adressées aux

Propriétaires du "Trade Review," No. 4 Echange des Marchands, MONTREAL.

18 Janvier 1868—3mois.

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de PASCHAL DAUPLAISE, Commerçant de la Paroisse de St. François du Lac, dans le District de Richelieu.

Le soussigné a déposé un consentement de ses créanciers à sa décharge, et SAMEDI le SEIZIEME jour de MAI prochain il s'adressera à aucun des honorables juges de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le District de Richelieu pour en obtenir une ratification.

PASCHAL DAUPLAISE, Sorel, le 7 Février 1868.—2 m

PILULES VEGETALES SUCREES

DE BRISTOL

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES DU FOIE ET DE L'ESTOMAC et des Intestins.

Renfermés dans des fioles de verre et garanties pour

Se conseiller dans tous les Climats

Ces pilules sont préparées expressément pour opérer de concert avec le roi des purificateurs du Sang, le SALSAPARILLA de Buisson, dans toutes les affections provenant d'humeurs vicieuses ou d'un sang impur. Les malades les plus abandonnés ne doivent pas désespérer. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, des maladies considérées jusqu'ici comme incurables disparaissent promptement et d'une manière permanente. Dans les maladies arthritiques, ces Pilules sont le remède le plus sûr le plus prompt et le meilleur qui aient jamais été préparés. Ça agit et recourir sans retard

Dyspepsie ou Indigestion, Maladie de Foie, Constipation, Hémorroïdes, Maux de têtes, Hydropisie.

Depuis bien des années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'on les recommande à ceux qui souffrent. Elles sont composées d'Extraits de Baumes Végétaux les plus coûteux les plus purs et les plus excellents en raison de leur prix élevé. La combinaison de leurs propriétés médicinales est telle que, même dans les maladies invétérées et graves, où d'autres remèdes avaient complètement échoué, ces Pilules extraordinaires ont effectué des cures promptes et radicales.

DEVINS & BOLTON, HENRY SIMPSON & Co., Montréal

Agents pour le Canada, et en vente chez les Pharmaciens accrédités.

Sorel, 11 Mai 1867.

18 Janvier 1868—3mois.

18 Janvier 1868—3mois.

18 Janvier 1868—3mois.

18 Janvier 1868—3mois.

18 Janvier 1868—3mois.

18 Janvier 1868—3mois.

18 Janvier 1868—3mois.

18 Janvier 1868—3mois.

18 Janvier 1868—3mois.

18 Janvier 1868—3mois.

18 Janvier 1868—3mois.

18 Janvier 1868—3mois.

THE Lancashire Insurance Company
FIRE & LIFE
 OF
MANCHESTER, England.
 (Incorporated by Act of Parliament.)
 Capital:—Ten millions Dollars.
 Invested in Canada \$100,000.
 Fire & Life Insurances effected on liberal terms. Life Policies issued on whole life and endowment plans at rates consistent with security.
WILLIAM HOBBS, Gen. Agt.
 Corner Place d'Armes and Notre Dame Street MONTREAL.
WILLIAM KELLY,—Agent
 For the County of Richelieu.
 4 Janvier 1868.—ua.

Madame Rencœur
 Tout en remerciant ses amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu, a l'honneur de les informer qu'elle a constamment en mains un assortiment considérable et varié d'objets de goût et de fantaisie tels que :
 Joujoux pour enfants,
 Perles de toutes sortes,
 Fil, Boutons, Tapisseries, etc.
 Et de plus un assortiment de cadeaux pour le jour de l'an, des plus variés et des mieux choisis, et autres articles trop nombreux à détailler.
 Madame Rencœur informe de plus les dames qu'elles pourront faire estamper chez elle, toute espèce de broderies en braid et en fil, sur toile, coton, soie, velours et laine. Le tout à des prix très réduits. Elle espère, par l'attention qu'elle portera à satisfaire le public, mériter une part de son patronage.
MAGASIN EN FACE DE MARCHÉ.
 Avant d'aller ailleurs, visitez l'établissement de Mme. Rencœur.
 Sorel, 7 Décembre 1867.—3m

ON Trouvera constamment
 L'Établissement de "La Gazette de Sorel"
 LES ARTICLES SUIVANTS:
 Livres de Prières et de Piété, du meilleur choix; Livres de Littérature, d'Histoire, Français et Anglais; Fournitures d'Écoles et de Bureau; Livres de récompenses, Papiers et Enveloppes de toutes sortes; Papier à Envelopper, A la Carte de Géographie, Cahiers d'Écritures, avec Exemple et sans Exemple, Encre-bleue et Bleue, Plumes, Crayons de mine, Crayons d'Ardoise, Porte-Plumes, Ardoises, Mémoires pour Cire à enchevêtrer, Crayons à manche d'argent, d'ivoire, etc. Pains à enchevêtrer, Papier à Dessin, Cahiers de Dessin, Papier de Couleur, de Soie et de Coton, pour Fleurs, Papier Argenté et Doré, Gravures et Images de toutes grandeurs. Des Secrétaires, Chapelets, Médailles, Coques pour Chapelets, Albums à Photographies Blanches de Billeter, Mutilages, Portefeuilles, Porte-Monnaie, Livres de Mémoire, Cartes à jouer, Images Encadrées, Livres Blancs de toutes espèces, Pass-Books, Objets de Fantaisie pour Dames et Messieurs, Cahiers de Musique, Papier à Journaux, Journaux d'École, Affiches pour Maisons, Magasins et Bureaux, Boîtes d'Enveloppes, Calendriers de toutes sortes, Boîtes de goût, Médailles, Jeux de Dames, Jeux de Loto, Plumes d'Oie, Blancs pour Notaires, Avocats, Cour des Commisaires, Juges de Paix, Municipalités, Papier pour copier, Tapisseries, Corlons et Rubans pour Bureaux, Blottiers, Musique, Papier pour Musique, Bill Leadings.
 Venez, vous verrez et vous achèterez quelque chose dont vous serez très satisfait.

Dépot de Poches
 DE LA
RUE CRAIG, No. 526
 (Près de la Côte de la Place d'Armes.)
 Poches à Charbon Brillant pour Passagers de l'Albatron, de Northern Light de Railroad.
 Poêle à salon pour bois ou charbon.
 Poêles de Cuisine à Charbon de "Polar".
 Poêles de Cuisine à Bois "Standard".
 Poêles à Bois "Royal Cook".
 Avec Plaque et Tuyaux à Eau, etc., etc.
MILLEUR & CIE.
 4 Octobre 1868

FORGE.
 Augustin Portelance
RUE CHARLOTTE—SOREL
 Là où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales. Ainsi que le Charbon de première qualité. On fer de toutes espèces ainsi que de l'acier.
 (On trouvera aussi des tours de volutes de plusieurs proportions.)
 Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et des environs pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, annonce qu'il a maintenant bien soigné pour faire tout espèce d'ouvrage en fer tels que :
ACHÈS
 de meilleure qualité, Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc. et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, en général, tout espèce d'ouvrage de fer garantis de meilleur qualité possible.
 Il se flâte de pouvoir mériter une large part de son patronage public.
AUGUSTIN PORTELANCE
 Sorel 16 Octobre 1862.—

Mode d'Hiver
 Pour 1868.
 Enseigne du MOUTON Noir, Place du Marche Sorel.
A. BOUCHER
 PAILLERIE
 Sorel 13 Août 1862.

W. LUNAN
BOULANGER
 CONFISEUR ET EPICIER
 EN GROS ET EN DETAIL
 RUE DU ROI, SOREL.
 SOUVENEZ-VOUS DU
MAGASIN ACHALANDÉ
 Sorel 22 Janvier 1862.—12 Avril 69.

W. LUNAN
BAKERY
 CONFECTIONNER & CROCIER
 WHOLE SALE & RETAIL.
KING STREET SOREL
 Remember the Old Stand
Joseph Moisan
 Ferblantier.
RUE AUGUSTA—SOREL
 (En face du Marché.)

M. Moisan prend la liberté d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il a acheté la part que M. L. Lavallée avait dans son magasin de ferblanterie, et qu'il est toujours prêt à servir les demandes, comme par le passé.
 Il espère que le bas prix et la promptitude avec laquelle il servira les demandes, méritent une part de l'encouragement du public.
 N'oubliez pas la place, rue Augusta, en face du marché Sorel.
JOSEPH MOISAN
 Sorel, 3. Oct. 1867.—3m

ODOUS KALLUNTERIOS
 OU
 L'EMBELEISSEUR DES DENTS.
 Cette agréable préparation pour les dents ne contient pas d'acide ou autre ingrédient détersif. Ne vous laissez pas effrayer par le nom. Demandez l'EMBELEISSEUR DES DENTS si vous ne pouvez prononcer le mot grec. Vous trouverez que
L'ODOUS
 est la préparation la plus agréable connue pour lever les dents.
 ESSAYEZ-LE.
 J. A. RAZZ, Dentiste.
 "J'ai expérimenté et analysé avec soin l'ODOUS KALLUNTERIOS et j'ai trouvé qu'il ne contient rien de nuisible pour les dents. C'est pour moi un plaisir de le recommander au public comme une excellente et sûre préparation."
 C. W. WENZ, Dentiste.
 "Ayant examiné les ingrédients qui composent l'ODOUS KALLUNTERIOS, je le considère comme un bon article pour la conservation des dents et des gencives."
 C. BARWATER, Chirurgien-Dentiste.
 Les précieuses médicines ci-dessus sont à vendre dans toutes les Pharmacies et les Magasins de la Province du Haut et du Bas-Canada, et si aucun marchand désire renouveler son approvisionnement, il n'a qu'à s'adresser aux propriétaires
BARNES, HENRY & CIE
 515 et 515, Rue St. Paul, M

ELIXIR
Balsamique Végétal
 du Rêd. N. H. DOWNS.
 La meilleure, la plus saine, la plus sûre et la plus infaillible médecine qui existe contre la toux. Il a été la première médecine du peuple depuis plus de 38 ans. Il est le MÉDICIN DE FAMILLE de milliers de familles.
 Ayez-le toujours en mains, car son usage fait à propos vous sauvera plus d'une douleur et plus d'une prière.
 Une maladie qui dure de plusieurs semaines ou plusieurs mois, guérie :
 Je certifie que ma femme a été pendant plus de trente ans affligée d'une toux avec gêne quel que soit pour produire la sécrétion. Après avoir à peu près tout essayé, un de mes amis m'engagea à essayer l'Elixir Balsamique de Downs et je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant sortir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.
 Je le recommande sincèrement comme la meilleure médecine pour la toux qui ait jamais été mise devant le public sans exception.
JONATHAN SPRAGUE.
 Duxbury, Vt., 21 Mars 1859.

Hubert Drolet
CARROSSIER.
 Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'à aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général que malgré le déplorable incendie qu'il vient d'éprouver il continuera d'avoir une variété de VOITURES D'HIVER et D'ÉTÉ, COUVERTES, AVEC SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.
 Il a déjà pris et fait arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques et espère que l'encouragement du public et de ses amis de partout ne lui fera pas défaut.
 Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.
 Le tout à des prix modérés et comme toujours aux conditions les plus libérales.
 SI VOUS VENEZ A SOREL POUR ACHETER UNE VOITURE, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE
Hubert Drolet
 Sorel 3 Janvier 1868.

CANADA STONE & MARBLE
HYDRAULIC WORKS.
ROBERT FORSYTH,
 Importer and Manufacturer of
MARBLE AND GRANITE
MONUMENTS & HEAD STONES.
 Flagging, Ohio Building Stones and Grindstones,
 St. Gabriel Lock, No. 552 William Street
MONTREAL.
 Cabinet Makers and Plumbers' Materials made to any Pattern.
 All kinds of Stone and Marble Floor Tiling.
EDW. O'HEIR,
 Agent,—Sorel.
 Sorel, 9 Février 1867.—ua

ST. LAWRENCE
Classical & Commercial School
 ESTABLISHED IN 1863.
 EDWD. C. ALLEN
 Proprietor and Master
 Sorel, Sept 15th 1866
A MM. LES NOTAIRES.
 Comme nous avons en mains un assortiment considérable de formules pour Notaires, nous les offrons en vente à la Librairie de "La Gazette de Sorel," à vingt-cinq cent de diminution.
 25 septembre 1867.
Royal Insurance Company.
 Capital.....£.2,000,000 stg.
 Is one of the largest companies in the world, has never been distinguished for the promptitude and the liberality of its settlements.
 Liverpool and London and Globe Fire and Life Insurance Company.
CAPITAL.....£2,000,000 stg.
 THE undersigned is prepared to effect insurance at either of the above company at a Low Rate as is taken by any first class company.
JAMES MORGAN,
 Agent.
 Sorel, 7 Mai 1868.

G. I. Barthe,
AVOCAT,
RUE DU ROI—SOREL
G. I. Barthe,
SYNDIC OFFICIEL.
 Pour le District de Richelieu.
 Sorel, 23 Décembre 1865.

G. I. Barthe,
OFFICIAL ASSIGNEE.
 For the District of Richelieu.
 Sorel 23rd., December 1865.
GAULTIER & BRASSARD,
AVOCATS.
BUREAU, RUE PHIPPS,
SOREL.
 M. Brassard suitra régulièrement le circuit de St. François du Lac et de Drummondville.
 Sorel, 14 nov. 1863.

Olivier et Armstrong,
AVOCATS.
 Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.
 M. Armstrong, réside à Sorel, M. Olivier à Berthier, mais il sera au Esplan à Sorel 3 et les Samedi, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3 P. M.
L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.
 Sorel 7 Août 1865

W. H. CHAPDELAIN,
NOTAIRE.
 Rue King, en face du Bureau de La Gazette de Sorel.
 Sorel, 22 Juin 1867.

H. ST. LOUIS,
NOTAIRE PUBLIC.
 A transporté son bureau dans sa nouvelle bâtisse, Rue George, s'ouvre porte du coin des Rues George et Phipps.
 Résidence privée première porte du coin.
 Sorel, 13 Octobre, 1866.

N. CASAUBON,
NOTAIRE.
 Résidence au Bureau de La Gazette de Sorel.
 Sorel, 13 Décembre 1865.

P. BEAULAC
 Huissier du Banc de la Reine et Huissier de Cour Supérieure, District de Richelieu.
 Sorel, 11 août 1866.
GENEREUX & BRUNELLE.
HUISSIERS
 ET
AGENTS COLLECTEURS.
 Bureau à Berthier (Ville).
J. A. E. GENEREUX & E. BRUNELLE.
 Nov. 1867.

BLACK-TEA.
COMMON CONGOU, Broken
 Leaf, Strong Tea.....\$0.45
 Fine flavoured new season, do..... 0.55
 Excellent full flavoured, do..... 0.75
 Sound oolong..... 0.45
 Rich flavoured do..... 0.60
 Very fine do. do..... 0.75
 Japan..... 0.58
 Very fine do..... 0.75
GREEN TEA.
 Twankay, Common.....\$0.38
 Fine do..... 0.55
 Young hyson..... 0.60
 Fine do..... 0.75
 Superfine and very choice..... 1.00
 Fine Gunpowder..... 0.85
 Extra superfine do..... 1.00
 Reductions made to buyers of Five Chests and upwards.
 Il y a des réductions pour ceux qui tiennent cinq caisses et plus
 15 août 1867.—lan

Établie en 1832.
LA Salsepareille
DE BRISTOL
 En grande Bouteille d'une quartie.

Le Grand Purificateur du Sang
 L'usage en est surtout recommandé pendant le printemps et l'été.
 Quand le sang est épais la circulation générale, et les humeurs du corps rendues malsaines par les troubles et graves sécrétions de la mois d'hiver. Ce détergent, inoffensif quoique puissant nettoie toutes les parties du système, et doit être employé tous les jours comme
Boisson de Régime.
 par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent prévenir la maladie. C'est la seule préparation naturelle et simple pour la guérison durable des cas les plus dangereux et les plus incurables de Scrofules ou Mal du Foi, de plaques anciennes, de Boutons, de Tumeurs, d'Absès, d'Ulécères, et de toutes sortes d'Eruptions Scabieuses. C'est aussi un remède sûr et infaillible pour la Catarrhe, l'Impétigo, les Dartres, le Teigne, le Scorbout, la "Syphilis ou Mal Vénéérien", les Tumeurs et les Affections Névralgiques, la Débilité Nerveuse et Générale du Système, la perte de l'Appétit, la Langueur, les Étourdissements, et toutes les Affections du Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bilieuses, les Frissons, la Fièvre lente, et la Jaunisse.
 Garantie la plus puissante et la plus pure Préparation de
VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE HONDURAS
 qui soit mise en vente.
 C'est le meilleur, et, en réalité, le seul remède sûr et infaillible pour la guérison de toutes les maladies résultant d'un état vicié ou impur du sang, ou de l'usage excessif du Mercure.
 Les malades peuvent demeurer assurés qu'il n'y a pas la moindre parcelle de substance MINÉRALE MERCURIELLE, ou autre substance vénéneuse dans ce remède. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes qui sont arrivées au dernier degré d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal.
 On trouve des indications détaillées sur la manière de prendre ce précieux remède autour de chaque bouteille.
DAVINS & P. LTON, HENRY, SIMPSON & Co., Montréal, agents pour le Canada et en vente chez tous les pharmaciens accrédités.
 Sorel 1 Mai 1867.

The! The! The!
ACHETEZ VOTRE THÉ DIRECTEMENT DES IMPORTATEURS.
 La Compagnie de "Marchands de Thé" de Montréal, venant de recevoir une grande quantité de thé vert et noir, appellent l'attention des Marchands, Hôteliers et autres à visiter leur établissement.
 Les Acheleurs de thé en gros sauront de l'argent en achetant directement des Importateurs.
 Tous ordres pour Boîtes de 25 livres et au-dessus seront mis à toutes stations de Rail Road en Canada sans frais de transport.
 Les acheteurs demeurant au-delà des stations du Rail Road, voudront bien envoyer leurs demandes par la malle, et ils n'auront pas de transport à payer jusqu'à la station la plus prochaine.
 Le Thé sera envoyé immédiatement après réception d'un ordre contenant de l'argent par la malle, ou dans toutes autres places où l'argent pourra être collecté par un homme autorisé à le faire.
 Nous ne chargerons pas de discompte sur l'argent comptant. Nous ne vendrons pas moins de 25 lbs, l'emballage du thé noir étant par boîte de 25 lbs, 50 lbs, 90 lbs et de 100 lbs, le thé vert, étant par boîte de 60 à 80 lbs : Des qualités de thé qui ne sont pas mentionnées dans cette annonce sont vendues à aussi bon marché que les autres. La compagnie est décidée de tenir une vente régulière sur le marché de Montréal ou toutes les qualités et les prix seront visibles.
BLACK-TEA.
COMMON CONGOU, Broken
 Leaf, Strong Tea.....\$0.45
 Fine flavoured new season, do..... 0.55
 Excellent full flavoured, do..... 0.75
 Sound oolong..... 0.45
 Rich flavoured do..... 0.60
 Very fine do. do..... 0.75
 Japan..... 0.58
 Very fine do..... 0.75
GREEN TEA.
 Twankay, Common.....\$0.38
 Fine do..... 0.55
 Young hyson..... 0.60
 Fine do..... 0.75
 Superfine and very choice..... 1.00
 Fine Gunpowder..... 0.85
 Extra superfine do..... 1.00
 Reductions made to buyers of Five Chests and upwards.
 Il y a des réductions pour ceux qui tiennent cinq caisses et plus
 15 août 1867.—lan

LA LIBRAIRIE DE LA "Gazette de Sorel."
 DÉBATS Parlementaires (Édition Française) Sur la Question de la Confédération des Provinces de l'Amérique du Nord. 1 Vol. in quarto de 1027 pages. Prix \$2.00
 FORSALE AT THE LIBRARY OF THE SOREL "GAZETTE."
 PARLEMENTARY Debates on the Subject of Confederation of the British North American Provinces. (English Edition). 1 Vol. in quarto of 1027 pages. Price \$2.
 Sorel, 6th July 1867.—Gm.
FONDÉE EN 1812.
Compagnie d'Assurance LANCASHIRE
 Contre le Feu et sur la Vie.
 Autorisé par Acte du Parlement.
 CAPITAL — DIX MILLIONS STERLING.
 Sécurités déposées en Canada \$100,000.
WILLIAM HOBBS,—Agent.
 No. 16, Rue St. Jean.—MONTREAL.
WILLIAM KELLY,—Agent
 Pour le Comté de Richelieu.
 4 Janvier 1868.—ua.
La Gazette de Sorel
 Journal Bi-Hebdomadaire, publié le MERCREDI ET SAMEDI de chaque semaine.
TAUX DE L'ABONNEMENT.
 Pour douze mois, si payé en s'abonnant.....\$2.00
 Pour six mois, do do..... 1.00
 CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE
 12 mois.....\$2.50
 6 mois..... 1.25
 Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis en refusant la Gazette à leur bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquitter les arrérages s'il y en a.
 Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur, adressées et munies d'une signature responsable.
 Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.
Tarif des Annonces.
 Les annonces sont tolérées sur type BR-VIKR.
 La 1re insertion, par ligne.....\$0.50
 Les insertions subséquentes par lignes..... 0.25
 Une annonce d'une colonne avec condition, pour l'année.....\$50.00
 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 6 mois..... 30.00
 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois..... 18.00
 Adresse d'affaire de 3 à 5 lignes par an..... 4.00
 Toute annonce sans condition, sera insérée jusqu'à contre-ordre.—A 5 cts. la ligne. Et tout ordre pour l'insertion d'une annonce doit être accompagné d'un mandat ou d'un mandat en espèces.
G. I. BARTHE,
 Propriétaire.
 Sorel, 13 août 1867.

Limment du Vermont
 HENRY.
 Je me suis servi du LIMMENT DU VERMONT pour guérir d'un Rhumatisme qui m'a fait dans les membres et pour le bon effet duquel vous pouvez croire que je vous suis très reconnaissant.
 T. QUENEL.
 "La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LIMMENT."
 W. GIBSON.
 "Je m'en suis souvent servi pour les maladies des boyaux et je ne me rappelle pas qu'il ait failli une seule fois d'opérer la guérison."
 W. BALWYN.
A Vendre
 A LA LIBRAIRIE DE LA "Gazette de Sorel."
 DÉBATS Parlementaires (Édition Française) Sur la Question de la Confédération des Provinces de l'Amérique du Nord. 1 Vol. in quarto de 1027 pages. Prix \$2.00
 FORSALE AT THE LIBRARY OF THE SOREL "GAZETTE."
 PARLEMENTARY Debates on the Subject of Confederation of the British North American Provinces. (English Edition). 1 Vol. in quarto of 1027 pages. Price \$2.
 Sorel, 6th July 1867.—Gm.
FONDÉE EN 1812.
Compagnie d'Assurance LANCASHIRE
 Contre le Feu et sur la Vie.
 Autorisé par Acte du Parlement.
 CAPITAL — DIX MILLIONS STERLING.
 Sécurités déposées en Canada \$100,000.
WILLIAM HOBBS,—Agent.
 No. 16, Rue St. Jean.—MONTREAL.
WILLIAM KELLY,—Agent
 Pour le Comté de Richelieu.
 4 Janvier 1868.—ua.

LA LIBRAIRIE DE LA "Gazette de Sorel."
 DÉBATS Parlementaires (Édition Française) Sur la Question de la Confédération des Provinces de l'Amérique du Nord. 1 Vol. in quarto de 1027 pages. Prix \$2.00
 FORSALE AT THE LIBRARY OF THE SOREL "GAZETTE."
 PARLEMENTARY Debates on the Subject of Confederation of the British North American Provinces. (English Edition). 1 Vol. in quarto of 1027 pages. Price \$2.
 Sorel, 6th July 1867.—Gm.
FONDÉE EN 1812.
Compagnie d'Assurance LANCASHIRE
 Contre le Feu et sur la Vie.
 Autorisé par Acte du Parlement.
 CAPITAL — DIX MILLIONS STERLING.
 Sécurités déposées en Canada \$100,000.
WILLIAM HOBBS,—Agent.
 No. 16, Rue St. Jean.—MONTREAL.
WILLIAM KELLY,—Agent
 Pour le Comté de Richelieu.
 4 Janvier 1868.—ua.
La Gazette de Sorel
 Journal Bi-Hebdomadaire, publié le MERCREDI ET SAMEDI de chaque semaine.
TAUX DE L'ABONNEMENT.
 Pour douze mois, si payé en s'abonnant.....\$2.00
 Pour six mois, do do..... 1.00
 CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE
 12 mois.....\$2.50
 6 mois..... 1.25
 Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis en refusant la Gazette à leur bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquitter les arrérages s'il y en a.
 Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur, adressées et munies d'une signature responsable.
 Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.
Tarif des Annonces.
 Les annonces sont tolérées sur type BR-VIKR.
 La 1re insertion, par ligne.....\$0.50
 Les insertions subséquentes par lignes..... 0.25
 Une annonce d'une colonne avec condition, pour l'année.....\$50.00
 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 6 mois..... 30.00
 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois..... 18.00
 Adresse d'affaire de 3 à 5 lignes par an..... 4.00
 Toute annonce sans condition, sera insérée jusqu'à contre-ordre.—A 5 cts. la ligne. Et tout ordre pour l'insertion d'une annonce doit être accompagné d'un mandat ou d'un mandat en espèces.
G. I. BARTHE,
 Propriétaire.
 Sorel, 13 août 1867.